

M^e Christophe LEVARD

NOTAIRE
D.E.S.S. Droit des affaires
D.J.C.E. (Diplôme Juriste Conseil Entreprise)



M^e Damien BERREGARD

NOTAIRE
Diplômé CFPN Rennes
Médiateur diplômé (n°1933 – Armédis)

NOTAIRES ASSOCIES

Membres d'une société civile professionnelle titulaire d'un office Notarial

Successeurs de Me Jean-Paul INIZAN

☎ : 02 96 23 20 03
Télécopie : 02 96 49 81 30
E-mail :
office.levardberregard@notaires.fr
<http://office-notarial-des-sept-iles.notaires.fr/>

Liste des pièces à fournir dans le cadre de la vente d'un appartement en copropriété

Pour le ou les vendeurs :

- la fiche d'état civil (ci-jointe)
- le questionnaire vente d'un appartement (ci-joint)
- copie de la pièce d'identité en recto-verso
- copie de votre RIB daté et signé
- copie de la dernière taxe foncière
- copie de votre titre de propriété (c'est-à-dire l'acte notarié par lequel vous êtes devenu propriétaire)
- les diagnostics techniques immobiliers

Si le bien a fait l'objet d'un agrandissement ou d'une modification de son aspect extérieur ou de son usage.

- la copie des autorisations d'urbanisme obtenues (demande et arrêté de permis de construire ou d'autorisation de travaux, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité)
- copies des polices d'assurance dommage ouvrage et responsabilité des artisans ayant effectués des travaux dans le bien

Documents à fournir concernant la copropriété :

- le nom, l'adresse et les coordonnées du syndic
- les trois derniers procès-verbaux d'assemblées générales
- copie du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division
- copie des modificatifs au règlement de copropriété et état descriptif de division s'il en existe
- les diagnostics immobiliers concernant les parties communes de la copropriété

Etude ouverte de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf le vendredi 17h00)

Etude fermée le Samedi

Adresse postale : 19 Rue des Sept Iles - BP 61 - 22700 PERROS-GUIREC

Tout règlement par chèque doit être établi à l'ordre de "SCP Me LEVARD et Me BERREGARD"

Au-dessus de 3.000 Euros, virement préalable

Si le bien est loué

- la copie du bail
- l'état des lieux
- le montant du dernier loyer
- le montant du dépôt de garantie

Si le bien était loué et que le locataire est parti

- la copie de sa lettre de congé
- ou le congé pour vendre que je lui ai adressé ou fait délivrer

Pour le ou les acquéreurs :

- la fiche d'état civil (ci-jointe)
 - le questionnaire achat (ci-joint)
 - copie de votre pièce d'identité
 - copie de votre RIB daté et signé
 - si vous faites en emprunt bancaire il convient de nous indiquer les conditions de celui-ci, savoir :
 - Le montant maximum du prêt
 - Le taux maximum hors assurance
 - Et la durée maximum
 - nous indiquer si vous achetez au nom d'une société
- Si la société est créée lors de la rédaction du compromis de vente, merci de nous fournir le nom de la société, le KBIS et les statuts.